

Annexe 5.

From: "Andre Mathieu" [redacted]
To: <fpaulhus [redacted]>
<michel.famery@ [redacted]>
<serge.duplessis@ [redacted]>
- <jl.allary@ [redacted]>
<r_desbois [redacted]>
<yves.theberge [redacted]>

Subject: Mandats Outaouais
Date: Mon, 2 Dec 2002 09:43:00 -0500
X-Mailer: Microsoft Outlook, Build 10.0.4024
Importance: Normal

Messieurs,
Le document ci-joint qui a reçu l'accord des quatre firmes a été déposé le 29 novembre 2002 au bureau du maire de Gatineau, M. Yves Ducharme. Lors de la réunion régionale de l'AICQ le 21 novembre 2002, le directeur général de la ville de Gatineau, M. Mark Laroche, a mentionné qu'un comité comprenant des ingénieurs conseils serait formé pour établir une méthode de sélection d'ingénieurs-conseils. Le document ci-joint pourra donc aussi servir de base de discussion pour ce comité.
Salutations.

André Mathieu, ing.
CIMA+, Société d'ingénierie
420 est, boulevard Maloney, bur 201
Gatineau (Québec) J8P 1E7



21121_rapport_outaouais2.doc



**Critères de classification des fournisseurs pour
les services professionnels
d'ingénierie**

Novembre 2002

VILLE DE GATINEAU

**CRITÈRES DE CLASSIFICATION DES FOURNISSEURS
POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIERIE**

Date de référence: Novembre 2002

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. INTRODUCTION	1
2. LES NOUVELLES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES.....	1
3. LES OBJECTIFS.....	2
4. CRITÈRES DE CLASSIFICATION.....	2
4.1 TABLEAU DES CRITÈRES DE CLASSIFICATION DES FOURNISSEURS.....	3
5. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES.....	4
5.1 COMPRÉHENSION ET MÉTHODOLOGIE	4
5.2 RESSOURCES.....	4
5.3 EXPÉRIENCE DE LA FIRME.....	5
5.4 AUTRES CONSIDÉRATIONS	6
5.4.1 Ressources matérielles.....	6
6. RÉMUNÉRATION DE LA FIRME.....	7
7. AUTRES CONSIDÉRATIONS.....	7
8. CONCLUSION.....	7
ANNEXE 1 - Exemple de grille de sélection pour services professionnels	
ANNEXE 2 - Formule de prix	
ANNEXE 3 - Exemple de grille des résultats	

1. INTRODUCTION

Les lois 29, 60 et 106 adoptées par le M.A.M.M. à partir de juin 2001 sont venues modifier les règles d'attribution des mandats de services professionnels. Un « *Règlement sur l'implantation des contrats pour la fourniture de certains services professionnels* » est venu préciser le cadre d'application desdites lois. Dans ce contexte, plusieurs organismes, dont l'Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ), ont préparé des guides en vue d'assister les municipalités du Québec dans l'élaboration d'une politique d'attribution de mandats. Dans la région de l'Outaouais, les principales firmes membres de l'AICQ souhaitent offrir aux décideurs locaux un outil répondant aux préoccupations régionales, d'où la préparation du présent document.

2. LES NOUVELLES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

Pour les services professionnels d'ingénierie, les nouvelles dispositions législatives prévoient trois catégories de contrats, avec des règles variant d'une catégorie à l'autre, tel que résumé sommairement ci-après.

- **Moins de 25 000 \$:** entente de gré à gré;
- **De 25 000 \$ à 99 999,99 \$:** invitation écrite auprès d'au moins deux fournisseurs;
- **À partir de 100 000 \$:** annonce dans un système électronique (MERX) ou utilisation d'un fichier de fournisseurs.

Les règles prévoient de plus :

- utilisation obligatoire d'un système d'évaluation et de pondération des offres en deux étapes, soit une offre de services et une offre de prix;
- possibilité de discrimination des offres sur une base territoriale pour un contrat qui comporte une dépense de moins de 500 000 \$.

Finalement, des avis juridiques obtenus par l'AICQ et par certaines firmes membres ont fait ressortir le fait que la surveillance des travaux peut faire l'objet d'un contrat de gré à gré avec la firme qui a été mandatée pour la préparation des plans et devis, suite à un processus d'adjudication, tel que décrit précédemment.

3. LES OBJECTIFS

Les villes et firmes de génie conseil partagent plusieurs objectifs communs qu'il est important de préserver. Mentionnons :

- respect des dispositions législatives;
- encouragement des firmes locales d'ingénieurs-conseils qui participent activement à l'économie de la région;
- établissement d'un processus le plus simple possible afin d'éviter aux firmes et à la ville des frais importants reliés à la préparation et à l'analyse des offres;
- mise en place de critères assurant une optimisation des services, un contrôle de qualité répondant aux normes les plus exigeantes et une rétribution équitable permettant aux firmes de maintenir de hauts standards au niveau des services, de la mise à niveau des équipements informatiques, de la formation du personnel, etc..

4. CRITÈRES DE CLASSIFICATION

Il s'agit ici de critères permettant à une firme de se classifier comme fournisseur. Des critères différents sont suggérés en fonction des diverses catégories de contrats figurant aux lois et règlements, le tout tel que décrit au tableau qui suit :

4.1 TABLEAU DES CRITÈRES DE CLASSIFICATION DES FOURNISSEURS

CRITÈRES DE CLASSIFICATION DES FOURNISSEURS			
CRITÈRES	CATÉGORIES		COMMENTAIRES
	De 25 000 à 99 999,99	≥100 000	
➤ Présence d'une place d'affaires permanente dans la ville de Gatineau avec du personnel permanent en nombre suffisant pour rendre les services requis et disposant d'un permis d'occupation pour les activités poursuivies	OUI	OUI	Pour assurer un maximum de retombées locales
➤ Place d'affaires accréditée à un système d'assurance qualité conforme aux normes ISO	OUI	OUI	Certification courante
➤ Assurance responsabilité professionnelle	5 M\$	10 M\$	Condition visant à assurer la solidité financière de la firme
➤ Assurance responsabilité civile	1 M\$	1 M\$	Condition visant à assurer la solidité financière de la firme
➤ Actif net de la firme (avec production annuelle d'états financiers vérifiés)	5 M\$	5 M\$	Condition visant à assurer la solidité financière de la firme
➤ Membre de l'AICQ	OUI	OUI	Exigence d'être membre d'un regroupement reconnu de fournisseurs
➤ Certificat de francisation (Office de la langue française)	-	OUI	Certification courante

5. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES

Seules les firmes répondant à l'ensemble des critères de classification énumérés à la section 4.0 seraient éligibles à présenter des offres de service d'ingénierie.

La ville évaluera les firmes selon certains critères qualitatifs garantissant une qualité de travail et assurant une implication maximale de ressources de haut niveau. Il importe d'être en mesure d'obtenir un suivi de la part des professionnels ayant œuvré dans le dossier et d'être en mesure de consulter simplement le dossier technique au bureau de la firme.

5.1 COMPRÉHENSION ET MÉTHODOLOGIE

Il importe que l'ingénieur-conseil fasse état clairement de sa compréhension des attentes du client quant à la nature du problème à régler ou du projet à réaliser, des enjeux qui s'y rattachent et de la portée de sa prestation.

La proposition doit aussi comprendre un programme de travail explicite appuyé par une méthodologie permettant de mener à bien le projet. Chacune des étapes du mandat doit être couverte et les activités décrites en détail.

L'échéancier de l'ordonnancement des tâches doit aussi être fourni et indiquer clairement les dates cibles pour les activités et les réunions avec le client. Une liste des biens livrables nécessaires à la réalisation du projet doit aussi être fournie.

5.2 RESSOURCES

La proposition doit aussi permettre d'évaluer la qualité et la quantité des ressources que l'ingénieur-conseil compte affecter au projet. À cette fin, sa proposition doit :

- décrire la structure de l'équipe professionnelle chargée de la réalisation du projet;

- Fournir un organigramme de l'équipe proposée en précisant le rôle des ressources humaines internes et des consultants externes au besoin.

L'expérience du chargé de projet est capitale dans l'évaluation des ressources. Pour évaluer son expérience, il importe de considérer :

- la pertinence des projets dans lesquels il a été impliqué par rapport au mandat ;
- les réalisations professionnelles du chargé de projet au cours de sa carrière ;
- son degré d'implication dans le mandat et sa disponibilité.

L'équipe qui soutient le chargé de projet est aussi importante. Un court texte doit permettre de comprendre leur contribution et la pertinence de leur expérience. Des curriculum vitae détaillés du chargé de projet ainsi que des principaux membres de son équipe devraient être fournis en annexe.

Si le personnel proposé dans l'offre de service doit être remplacé en cours de mandat, il importe d'exiger que le personnel de remplacement soit de compétence équivalente et qu'il soit approuvé au préalable par le client. Cette exigence est particulièrement importante en ce qui a trait au chargé de projet.

5.3 EXPÉRIENCE DE LA FIRME

Les ressources proposées pour le mandat proviennent de la firme. Celle-ci est responsable de leur apporter le soutien technique et professionnel requis pour la bonne exécution du mandat. Le contrôle de la qualité est aussi sa responsabilité. Aussi l'expérience de la firme a-t-elle son importance. Les facteurs suivants influencent l'évaluation :

- la nature des services rendus et l'envergure des projets comparables;

- la pertinence des projets réalisés (complexité, particularité, connaissance du milieu, etc.) ;
- l'innovation démontrée dans des réalisations antérieures (solutions techniques, processus, gestion de la mise en œuvre, financement, etc.).

5.4 AUTRES CONSIDÉRATIONS

L'évaluation de la proposition peut aussi tenir compte d'autres considérations.

La clarté du propos s'inscrit également dans ces considérations. L'utilisation de certains logiciels pour le traitement de texte, les calculs et le dessin peut être importante pour certains clients. On pourra aussi considérer la qualité visuelle de la présentation.

De plus, selon le cas, le client peut exiger que le rapport de l'ingénieur-conseil suive une table des matières et un format préétablis. S'il y a lieu, ces considérations peuvent être inscrites au devis d'étude comme des exigences à respecter.

5.4.1 Ressources matérielles

Le fournisseur doit posséder les équipements informatiques et d'arpentage nécessaires à la réalisation de certains mandats tels que :

- Le logiciel de dessin assisté par ordinateur AutoCad version 2000i ou ultérieure;
- Un chiffrier électronique compatible avec Excel;
- Un équipement informatique capable d'opérer efficacement les logiciels décrits précédemment;
- Une station totale et un carnet de notes;

Le chargé de projets devra être muni d'un téléphone cellulaire et être joignable en tout temps durant les travaux.

6. RÉMUNÉRATION DE LA FIRME

La firme devra baser ses honoraires selon le barème de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec, en fonction de la catégorie d'ouvrage applicable.

La firme devra indiquer à la formule de prix (section C) un prix forfaitaire pour les relevés. La ville paiera le prix forfaitaire pour les relevés.

7. AUTRES CONSIDÉRATIONS

Les suggestions suivantes sont apportées comme moyen de simplifier la tâche des intervenants :

- Regrouper plusieurs mandats en un seul appel de propositions
- Octroyer des mandats par enveloppes budgétaires pour des mandats à définir plus tard, comme le fait le MTQ
- Contrairement à ce qui se fait présentement à Gatineau, accorder les mandats de moins de 25000\$ de gré à gré, comme le permet la loi.

8. CONCLUSION

Les critères de classification des fournisseurs pour les services professionnels d'ingénierie décrits dans le présent document permettent de rencontrer les objectifs fixés au départ, tout en conservant la relation de partenariat développée au fil des ans entre la ville et les firmes de génie-conseil de l'Outaouais.

Il faut cependant être conscients que toute demande de proposition pour des services de génie-conseil nécessite au départ une définition de projet claire et précise de façon à éviter des discussions contre productives en cours de mandat.

ANNEXE 1

Ville de Gatineau

EXEMPLE DE GRILLE DE SÉLECTION POUR SERVICES PROFESSIONNELS

CRITÈRES D'ÉVALUATION PROPOSÉS (Au minimum 4 critères doivent être retenus)	PONDÉRATION (Max. 30 points par critère, total de 100 points)	POINTAGE		
		FIRME 1	FIRME 2	FIRME 3
Compréhension et méthodologie > Compréhension du problème, des attentes et des enjeux > Méthodologie et échéancier	10 10			
Ressources > L'équipe et l'organigramme > Le chargé de projet	20 30			
Expérience de la firme > Les projets comparables > La pertinence des projets > La capacité d'innovation	10 5 5			
Autres considérations	10			
Pointage intérimaire sur 100 (Si une firme obtient moins de 70, elle est disqualifiée)	0	0	0	0

VILLE DE GATINEAU
Appel d'offres de services professionnels
FORMULE DE PRIX

Formule de prix

Notre proposition est valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de calendrier après l'ouverture.

Nous nous engageons à exécuter le mandat susmentionné au prix suivant (excluant les taxes) :

Description	Quantité	Unité (forfait ou heure)	Taux unitaires	Prix soumis
Relevés			\$	\$
Ingénierie détaillée : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Études préparatoires</i> • <i>Plans et devis préliminaires</i> • <i>Plans et devis définitifs</i> 			\$	\$
Total de la soumission (excluant les taxes)				\$

Nous, soussignés, après avoir examiné attentivement tous les documents de soumission et après avoir visité les lieux ainsi que nous être assurés de la nature des ouvrages, nous nous engageons à exécuter le mandat conformément à l'entière satisfaction de la Municipalité suivant les taux unitaires et/ou forfaitaires ci-inclus.

Les montants indiqués ne comprennent pas de possibles travaux d'adaptation ou de modification aux plans et devis. Si de tels travaux étaient requis, ils pourront être accordés de gré à gré au concepteur de ces plans et devis.

Nous reconnaissons avoir pris connaissance de toutes les conditions et exigences du document d'appel d'offres, incluant, s'il y a lieu, les addenda suivants :

No	Date	No	Date
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Signature _____

Nom du signataire _____

Compagnie _____

Adresse _____

Téléphone _____

EXEMPLE DE GRILLE DES RÉSULTATS

	Nom de la firme			
Pointage	%	%	%	%
Prix	\$	\$	\$	\$
Pointage final *1				
Rang	ème	ème	ème	ème

*1

$\frac{\text{Pointage} + 50 \times 10\,000}{\text{Prix}} = \text{valeur absolue}$
